

VIE DU CLUB

Tout au long de l'année le club organise de multiples compétitions, cela va d'une journée poussin (Kid Athlé) en octobre à des compétitions sur piste en passant par le Big Shot (concours de poids national dans le dojo), c'est pourquoi nous vous demandons, si vous le souhaitez, de venir nous aider lors de nos organisations, des entrainements des plus jeunes et pourquoi pas intégrer notre bureau.

Si vous souhaitez participer à une ou plusieurs organisations n'hésitez pas à le noter, nous ne manqueront pas de vous contacter.

Je soussigné M / Mlle / Mme
Téléphone :
Email :

Souhaite participer à l'organisation de :

Meeting au stade le samedi 01/10/2011 l'après midi :

Journée poussin le samedi 08/10/2011 l'après midi :

Cross Jean Goupy le dimanche 4/12/2011 :

Big Shot le samedi 4/02/2012 :

Trail le samedi soir 24/03/2012 :

10km d'Amilly le samedi 10/06/2012 :

Aider le mercredi après-midi lors des séances de l'Ecole d'Athlé :

Me présenter au bureau de la section athlétisme :

Tous les membres du club vous remercient par avance.



J3 SPORTS AMILLY
ATHLETISME

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

pour toute inscription (enfants et adultes)

NOM :
Prénom :
Date de naissance : .../.../..... Lieu de naissance :
Adresse complète :
.....
.....
N° de téléphone fixe :
N° de portable de l'athlète :
Autres numéros de portable :
Adresse Email :
Nationalité :
Pour les étrangers, date d'expiration carte de séjour en France : .../.../.....

Pièce à joindre :

- Certificat médical de moins de 3 mois, permettant la pratique de l'athlétisme et du cross-country (voir au dos de cette feuille)
- Photocopie de la carte d'identité
- 1 chèque du montant de la cotisation à l'ordre de : J3 SPORTS AMILLY ATHLETISME (tickets C.A.F et tickets sports acceptés)

Les licenciés, de toutes les catégories, se doivent de participer aux compétitions organisées par le club ou par les autres clubs. C'est l'aboutissement des entrainements prodigués par les entraineurs.
LES INTERCLUBS SE DEROULERONT AU MOIS DE MAI,
CERTAINEMENT LES WEEK-END DU **5/6 ET 19/20 MAI 2012**.
PRESENCE **OBLIGATOIRE** POUR LES LICENCES COMPETITIONS A PARTIR DE CADET.
En cas d'absence aux entrainements ou aux compétitions prévenez vos entraineurs.

A Le ... / ... /

Signature :

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs seulement

Je soussigné,
Monsieur, Madame
Autorise mon fils, ma fille

A pratiquer l'athlétisme et le cross country et à participer aux compétitions organisées par le club ou par d'autres clubs.

En cas d'accident, j'autorise les responsables à prendre toutes initiatives nécessaires.

En cas d'extrême urgence, diriger mon enfant vers l'hôpital le plus proche.

Adresse et téléphone de la personne à prévenir :

.....
.....

Nous demandons aux parents de **s'assurer** de la présence d'un responsable avant de déposer leur enfant sur le lieu d'entraînement.

- S'assurer que ne soit pas trop tôt sur le lieu de la séance, au maximum 10 minutes avant, et ne quitte pas trop tard celle-ci, 10 minutes maximum.
- En tout état de cause, l'enfant, en dehors des heures de séances, n'est plus sous la responsabilité des éducateurs et ceux-ci lors d'un retard important non prévu se verront dans l'obligation de prévenir la gendarmerie, comme la réglementation le préconise.

J'autorise ou je n'autorise pas :
les photos sportives dans la presse ou sur notre site Internet

A Le / /

Signature :

CERTIFICAT MEDICAL

pris en application des articles L. 231-2 et L 231-3 du Code du Sport
(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné Docteur
Demeurant à :
Certifie avoir examiné ce jour : M / Mlle / Mme :
Né(e) le : / / Demeurant à :

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une déclaration d'usage ou une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.



Cachet du Médecin et signature Médecin

Article 2.1.2 des Règlements généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Carte d'adhérent, à l'exclusion des Non-pratiquants (Licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass' running ;
- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la Licence Athlé Santé .

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.